

## Annexe II

### Formation conduisant à la délivrance du module pêche Horaires, programme et compétences attendues

#### Horaires d'enseignement

<b>FORMATION MODULAIRE</b>		
<b>Matières</b>	<b>Cours</b>	<b>TP</b>
<b>Module Pêche</b>		
Techniques de pêches (initiation)	6 h	-
Réglementation des pêches maritimes	12 h	-
Gestion d'un navire de pêche artisanale	10 h	-
Traitement et conservation des captures	4 h	-
<b>TOTAL FORMATION « MODULE PÊCHE » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (évaluation non comprise)</b>	<b>32 h</b>	
Total formation modulaire « CAPITAINE 200 » (pour mémoire)	<b>342 h</b>	
<b>TOTAL FORMATION MODULAIRE « CAPITAINE 200 PÊCHE » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES</b>	<b>374 h</b>	
<b>FORMATIONS SPECIFIQUES*</b>		
Enseignement médical niveau II (EM II)	53 h**	
Certificat général d'opérateur (CGO)	70 h**	
Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (hors formation rouliers)	12 h**	
<b>Total formations spécifiques</b>	<b>135 h</b>	
<b>TOTAL FORMATION « CAPITAINE 200 PÊCHE »*</b>	<b>509 h</b>	

\* suivant le candidat – cas d'un candidat déjà titulaire du CFBS acquis en formation « Matelot pont » et non titulaire de l'EM II, du CGO et des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers.

\*\* temps de formation pour la délivrance du certificat ou de l'attestation concernée.

## MODULE PÊCHE

(Durée : 32 h)

<b>Techniques de pêches - initiation (cours : 6 h)</b>		
<b>La mise en œuvre des engins de pêche et la conduite de l'action de pêche</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Différents types de pêche et caractéristiques des navires	Décrire les différents types de pêche. Décrire les différents types de navires de pêche. Justifier l'organisation du pont d'un navire de pêche du point de vue de l'ergonomie et de la sécurité en fonction du type de navire de pêche. Justifier l'emplacement des treuils et enrouleurs. Justifier le choix du gréement.	
Mise en œuvre des engins de pêche : constitution (matériaux, plans), différents types, montage et réglages, manœuvres, filage, virage, précautions à prendre lors de ces opérations ;  pour les types de pêches : chaluts, sennes, lignes et hameçons, filets, casiers et nasses, dragues, engins divers.	Décrire et identifier les différents types de chaluts et leurs éléments constitutifs. Lire et interpréter un plan de chalut. Décrire et identifier les éléments constitutifs des sennes, leur gréement. Interpréter un plan de senne. Décrire et identifier les différents types de filet et leurs éléments constitutifs. Interpréter un plan de filet. Décrire et identifier les différents types de lignes, leurs éléments constitutifs et leur gréement. Décrire et identifier les différents types de casiers ou nasses, leur gréement ainsi que les leurres ou appâts utilisés. Décrire et identifier les différents types de dragues, leurs éléments constitutifs, leur gréement. Décrire les engins divers Justifier la sélectivité d'un engin. Expliquer la notion de sélectivité d'un engin de pêche.	

<b>Réglementation des pêches maritimes (cours : 12 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Politique commune des pêches de l'Union Européenne	Citer les grandes composantes de la politique commune des pêches européennes.	
Mesures réglementaires de conservation et de gestion de la ressource	Citer succinctement les principes généraux de la dynamique des populations. Citer les principes de l'exploitation rationnelle des stocks. Enumérer et justifier les différentes mesures de gestion rationnelle des stocks exploités. Décrire les principes de la réglementation en matière de police des pêches maritimes.	
Les obligations déclarative	Renseigner les différents documents déclaratifs réglementaires (papier ou informatique).	
Le document unique de prévention (DUP)	Décrire et appliquer le DUP.	
Les organisations professionnelles	Citer les organisations professionnelles et indiquer leur rôle.	
Mesures réglementaires d'organisation des marchés	Décrire les grandes lignes et orientations des marchés des produits de la mer.	
Services de contrôle des produits	Identifier les différents organismes de contrôle	

<b>Gestion d'un navire de pêche artisanale (cours : 10 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Compte de marée	Identifier les éléments entrant dans les comptes de marée. Etablir un compte de marée.	
Présentation des grandes composantes de la comptabilité de l'entreprise maritime : comptes de résultat, bilan, charges, budget	Décrire les grandes composantes de la comptabilité d'une entreprise de pêche artisanale.	
Procédures administratives et aides publiques pour les investissements	Enumérer les différentes procédures et démarches pour une installation.	

<b>Traitement et conservation des captures (cours : 4 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	
Principes et mécanismes d'altération des produits de la pêche	Décrire les agents responsables de l'altération des captures et citer les facteurs influents.	
Traitements préalables à la conservation : lavage, éviscération, élimination du sang, égouttage, ...	Appliquer les procédures d'éviscération efficace et de lavage soigné.	
Hygiène, ergonomie et manutention	Organiser un plan de travail et réaliser un débarquement des produits dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.	
Gestion des déchets (viscères, ...)	Appliquer la réglementation sur la gestion des déchets.	
Viviers à bord	Citer les règles à respecter pour la mise en vivier et les opérations de surveillance nécessaires.	
Conservation : réfrigération, traitements chimiques éventuels, ...	Définir la réfrigération. Justifier le choix d'une technique de réfrigération à bord. Connaître les principaux traitements conservateurs.	
Conditionnement et stockage	Justifier le choix d'une technique de stockage des captures à bord. Maîtriser la bonne utilisation d'une cale de stockage.	
Critères de qualité et normes de commercialisation des produits de la mer	Citer les normes de qualité. Citer et appliquer les exigences liées à la commercialisation.	

## Annexe III

### Conditions d'obtention du module pêche

L'évaluation nécessaire à l'acquisition du module pêche dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II est constituée d'une épreuve conformément au tableau ci-dessous :

<b>Epreuve</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Durée</b>
Module pêche	1	Une épreuve finale orale	-

L'épreuve est notée de zéro à vingt.  
Une note égale à zéro est éliminatoire.